

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 19.079

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 23 mai, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 mai 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 mai 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par M. Pierre PAPEIX

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : INSTALLATION DE MATERIEL DE VIDÉOSURVEILLANCE -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE
PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (F.I.P.D.R.)

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

Dans le cadre de sa politique de sécurité, la Ville de ROYAN souhaite installer des systèmes de vidéosurveillance à l'AUDITORIUM (2 caméras), à l'ESPLANADE KERIMEL DE KERVÉNO (1 caméra) et cours de l'EUROPE/Rond Point de la Poste (4 caméras).

Le coût global pour la fourniture et la pose de l'ensemble du matériel de vidéo surveillance s'élève à 19 756,83 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à solliciter une subvention au taux maximum de 50% au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (F.I.P.D.R.).

FIPDR	9.878,41 € HT
Autofinancement	9.878,42 € HT
Montant de l'opération (subventionnable)	19.756,83 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la nécessité de renforcer la sécurité dans la ville par l'installation de matériel de vidéosurveillance,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver l'installation des systèmes de vidéosurveillance à l'AUDITORIUM, à l'ESPLANADE KERIMEL DE KERVÉNO et cours de l'EUROPE/Rond Point de la Poste, pour un montant de 19.756,83 € HT (soit 23.708,20€ TTC) et pour laquelle la commune :

- sollicite l'aide financière du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) au taux de 50 %, soit 9.878,41 €,
 - s'engage à financer la totalité de l'opération, soit 23.708,20 euros TTC sur le budget communal,
 - indique que les travaux seront exécutés courant juin 2019,
- Et,**
- atteste que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
 - indique que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
 - précise qu'elle a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné,
 - autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 mai 2019
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

